

DREAL GRAND Est
Madame BOISSARD
Service eau, biodiversité, paysages
Pôle espèces et expertise
naturaliste
BP10001
67050 Strasbourg Cedex

N° Réf : 19-22

Copie : M Hartweg

Date : 10/12/2020

Objet : Demande de dérogation pour destruction de nids d'Hirondelles de fenêtre – Travaux de rénovation d'un bâtiment sis 29 rue Welschinger à Muttersholtz.

Madame,

Nous avons un projet de rénovation complète de l'immeuble sus nommé situé à Muttersholtz, qui va démarrer courant du mois de février 2021.



Cet immeuble est occupé en rez-de-chaussée par une pharmacie (ERP) qui restera en activité durant les travaux et qui ne rentre pas dans le cadre de nos interventions directes.

En dehors de la rénovation intérieure complète en R+1 et R+2, les travaux consistent à un ravalement extérieur complet comprenant la dépose et repose à neuf de la couverture, du voligeage sur chevrons, de la zinguerie, des menuiseries extérieures (R+1 et R+2), du piquage de l'enduit existant sur certaines façades et de réparations ponctuelles avec mises en peinture sur les autres. Ces travaux extérieurs nécessitent la mise en œuvre d'un échafaudage complet.



Nous avons pu constater la présence de nids d'Hirondelles sur une seule portion de façade située le long de la rue Welschinger.



Leur nombre est de 12 nids.

Les travaux sont nécessaires afin de sécuriser l'environnement immédiat. En effet 3 cheminées en mauvais état seront démolies et comme évoqué ci-dessus, la couverture, qui n'assure plus sa

fonction d'étanchéité sera remplacée. Des pièces de charpente seront remplacés ainsi que le voligeage en place.



Ces travaux répondent à l'article L411-2 du code de l'environnement dans le sens où « le projet s'inscrit dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, y compris dans sa nature sociale et économique ».

- Le bâtiment intègre un ERP en fonctionnement permanent, il est bordé par la rue Welschinger et donc par un trottoir emprunté par de nombreuses personnes publiques. Sa rénovation répond à la prise en compte de la sécurité publique.
- La rénovation de ce bâtiment participera au développement social et économique du lieu. Situé en plein centre de la commune, face à la mairie, l'immeuble intègre un ERP et 2 appartements. Sa rénovation va permettre d'améliorer d'une part la perception visuelle du site.

Objet de la dérogation

Afin de pouvoir réaliser ces travaux complets, il nous paraît difficile de maintenir les 12 nids sous le voligeage qui va être remplacé et peint.

Il est inconcevable de pouvoir remplacer la zinguerie sans s'approcher de 30cm des nids.

Il est inconcevable de ne pas remplacer une portion de couverture sans les effrayer.

Nous souhaitons pouvoir enlever les nids avant les travaux, soit avant le 15 mars 2021 et de disposer 12 nids sur le bâtiment de la mairie situé à 40m du projet de rénovation.

Nous avons pu voir cet aspect avec la mairie et son maire Monsieur Barbier qui nous a donné un accord de principe pour prendre en charge la mise en place des nouveaux nids sur le bâtiment communal et d'assurer par l'intermédiaire de la LPO, le rapport et le suivi du contrôle des nids occupés.

Planning travaux et organisation

Afin d'intervenir avant le retour des Hirondelles, nous avons prévus de poser l'échafaudage dernière semaine du mois de février 2021 ou première semaine du mois de mars 2021. Un filet à mailles fines sera posé de tel sorte qu'il empêchera le retour des Hirondelles. L'ensemble des travaux aura une durée approximative de 7 mois. Les travaux de ravalement extérieur devraient être terminés pour la fin du mois de mai 2021.

C'est sur la base des éléments exposés ci-avant, que nous demandons l'autorisation d'enlèvement des 12 nids localisées sur la portion de façade située rue Welschinger. Les autres façades ne présentent aucune occupation de nids d'Hirondelles.

Nous vous joignons en pièces jointes :

1. Le CERFA dûment complété par le maître d'ouvrage
2. Un plan de masse et de situation
3. Les plans de façades du bâtiment avec photos des façades.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Frédérique KELLER
Architecte Gérante

Copie : Mairie de Muttersholtz, Maître d'ouvrage monsieur Hartweg.